

**France-Combs-la-Ville: Insurance services**

OJ S 205/2015 22/10/2015

**Contract notice****Services****Directive 2004/18/EC****Section I: Contracting authority**

---

**I.1. Name and addresses**

Official name: Commune de Combs-la-Ville

Postal address: Coordonnateur du groupement de commandes constitué de la commune et du CCAS de Combs-la-Ville, place de l'Hôtel de Ville — BP 116

Town: Combs-la-Ville Cedex

Postal code: 77385

Country: France

Contact person: Mlle Soares Sandrine

For the attention of: M. le député-maire

E-mail: [sandrine.soares@mairie-combs-la-ville.fr](mailto:sandrine.soares@mairie-combs-la-ville.fr)

Telephone: +33 164131600

Fax: +33 160180615

**Internet address(es):**General address of the contracting authority: <http://www.combs-la-ville.fr>Address of the buyer profile: <http://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/index.jsp>**Additional information can be obtained from:**

the abovementioned address

**Specifications and additional documents (including documents for competitive dialogue and a dynamic purchasing system) can be obtained from:**

the abovementioned address

**Tenders or requests to participate must be submitted:** the abovementioned address**I.2. Type of the contracting authority**

Regional or local authority

**I.3. Main activity**

General public services

**I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities**

The contracting authority is purchasing on behalf of other contracting authorities: yes

Official name: Président du centre communal d'action sociale

Postal address: place de l'Hôtel de Ville

Town: Combs-la-Ville

Postal code: 77380

Country: France

**Section II: Object of the contract**

---

**II.1. Description****II.1.1. Title attributed to the contract by the contracting authority**

Marché public d'assurances.

## **II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery**

Services

Service category No 6a:

Main site or place of performance: La commune de Combs-la-Ville, 77380 Combs-la-Ville.

NUTS code FR102 Seine-et-Marne

## **II.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system**

The notice involves a public contract

## **II.1.4. Information about framework agreement**

## **II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)**

La présente mise en concurrence a pour objet le choix:

— du (ou des) intermédiaire(s) d'assurances (agent général ou courtier) qui sera(ont) chargé(s) du placement des contrats, de leur gestion et du règlement des sinistres,

— de la (ou des) société(s) d'assurances mutuelles ou à forme mutuelle sans intermédiaires qui couvrira(ont) les différents risques d'assurances des membres du groupement de commandes.

## **II.1.6. CPV code(s)**

66510000 Insurance services

## **II.1.7. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)**

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

## **II.1.8. Lots**

This contract is divided into lots: yes

Tenders may be submitted for one or more lots

## **II.1.9. Information about variants**

Variants will be accepted: no

## **II.2. Scope of the procurement**

### **II.2.1. Total quantity or scope**

Le marché est décomposé en cinq (5) lots, chacun faisant l'objet d'un marché distinct:

— lot n° 1: assurance «incendie divers dommages aux biens»,

— lot n° 2: assurance «responsabilité civile générale»,

— lot n° 3: assurance «flotte automobile»,

— lot n° 4: assurance «protection juridique pénale des agents territoriaux et des élus /administrateurs»,

— lot n° 5: assurance «dommages aux objets d'art et/ou d'expositions».

La Commune de Combs-la-Ville adhère au groupement de commandes pour l'achat des prestations d'assurances faisant l'objet des lots n° 1 à 5.

Le CCAS de Combs-la-Ville adhère au groupement de commandes pour l'achat des prestations d'assurances faisant l'objet des lots n° 1, 2 et 4.

Pour les lots n° 1, 2 et 4, communs aux membres du groupement de commandes, le candidat devra impérativement présenter une offre pour chacun des membres du groupement de commandes afin que son offre puisse être considérée comme complète et régulière.

Chacun des lots sera attribué à un seul et même cocontractant.

### **II.2.2. Information about options**

Options: yes

Description of options: — au sens du droit communautaire des marchés publics, les présents marchés pourront en cas de modifications des prestations prévues aux marchés faire l'objet d'un ou plusieurs avenants au sens des dispositions de l'article 20 du code des marchés publics,

— au sens «Prestations supplémentaires ou alternatives» en droit des marchés publics français, le lot n° 1, uniquement en ce qu'il concerne la commune de Combs-la-Ville, comporte une option, détaillé à l'article 2.1.3 du règlement de la consultation.

### **II.2.3. Information about renewals**

#### **II.3. Duration of the contract or time limit for completion**

Duration in months: 60 (from the award of the contract)

Information about lots

Lot No: 1

Lot title: Assurance «Incendie divers dommages aux biens»

##### **1) Short description**

Assurance «Incendie divers dommages aux biens».

##### **2) CPV code(s)**

66515100 Fire insurance services, 66515200 Property insurance services

##### **3) Quantity or scope**

##### **4) Indication about different time frame or duration**

##### **5) Additional information about lots**

Lot No: 2

Lot title: Assurance «Responsabilité civile générale»

##### **1) Short description**

Assurance «Responsabilité civile générale».

##### **2) CPV code(s)**

66516000 Liability insurance services, 66513100 Legal expenses insurance services, 66516400 General liability insurance services

##### **3) Quantity or scope**

##### **4) Indication about different time frame or duration**

##### **5) Additional information about lots**

Lot No: 3

Lot title: Assurance «Flotte automobile»

##### **1) Short description**

Assurance «Flotte automobile».

##### **2) CPV code(s)**

66516100 Motor vehicle liability insurance services, 66513100 Legal expenses insurance services, 66515000 Damage or loss insurance services

##### **3) Quantity or scope**

##### **4) Indication about different time frame or duration**

## 5) Additional information about lots

Lot No: 4

Lot title: Assurance «Protection juridique pénale des agents territoriaux et des élus/administrateurs»

### 1) Short description

Assurance «Protection juridique pénale des agents territoriaux et des élus/administrateurs».

### 2) CPV code(s)

66513100 Legal expenses insurance services

### 3) Quantity or scope

### 4) Indication about different time frame or duration

### 5) Additional information about lots

Lot No: 5

Lot title: Assurance «Dommages aux objets d'art et/ou d'expositions»

### 1) Short description

Assurance «Dommages aux objets d'art et/ou d'expositions».

### 2) CPV code(s)

66515000 Damage or loss insurance services

### 3) Quantity or scope

### 4) Indication about different time frame or duration

### 5) Additional information about lots

## Section III: Legal, economic, financial and technical information

---

### III.1. Conditions related to the contract

#### III.1.1. Deposits and guarantees required

Aucune garantie financière n'est exigée, ni aucun cautionnement.

#### III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

Fonds publics des membres du groupement de commandes (Ressources propres).

Les paiements sont effectués par chacun des membres du groupement de commandes par mandat administratif dans un délai de 30 jours maximum à compter de la réception de la demande de règlement, conformément aux dispositions combinées de l'article 98 du code des marchés publics, de l'article 37 de la loi n° 2013-100 du 28.1.2013 portant diverses dispositions d'adaptation de la législation au droit de l'union européenne en matière économique et financière et de l'article 1er du décret n° 2013-269 du 29.3.2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique.

Le taux d'intérêt qui s'applique est celui prévu par l'article 8 du décret n° 2013-269 du 29.3.2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique.

Le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à ses opérations principales de refinancement les plus récentes, en vigueur au premier jour du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points.

La cotisation est payable d'avance et sera réglée pour une période annuelle, conformément aux dispositions du code des assurances, et révisable selon l'article 18-IV du code des marchés publics.

### **III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded**

Chaque lot constitue un marché distinct, qui pourra être attribué à un prestataire individuel (société d'assurance) ou à un groupement d'entreprises.

Ce groupement, constitué d'un (ou plusieurs) intermédiaire(s) (agent général ou courtier) et/ou d'une (ou plusieurs) société(s) d'assurances, devra être formé dès la remise des offres, conformément aux dispositions de l'article 51 du code des marchés publics. Après attribution, il prendra obligatoirement la forme d'un groupement conjoint avec mandataire non solidaire. Chaque prestataire ou groupement pourra soumissionner à un ou plusieurs lots.

En application des dispositions de l'article 51-VI du code des marchés publics, il est interdit aux candidats de présenter pour un même lot une offre en agissant à la fois:

- en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements,
- en qualité de membres de plusieurs groupements.

### **III.1.4. Contract performance conditions**

#### **III.2. Conditions for participation**

#### **III.2.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers**

List and brief description of conditions: — lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses cotraitants si besoin (formulaire Dc1 ) dûment signée par le candidat individuel ou, le cas échéant, par l'ensemble des membres du groupement d'entreprises, portant également l'attestation sur l'honneur, justifiant, entre autres, que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du Code des Marchés Publics concernant les interdictions de soumissionner,

- copie du ou des jugements prononcés si le candidat est en redressement judiciaire (formulaire Dc2, rubrique D2),
- déclaration de la (des) personne(s) ayant le pouvoir d'engager le candidat (formulaire Dc2 rubrique C1 « Cas général-personne(s) physique(s) ayant le pouvoir d'engager le candidat individuel ou le membre du groupement »),
- justificatif prouvant l'habilitation à engager le candidat (extrait Kbis, etc.).

#### **III.2.2. Economic and financial ability**

List and brief description of conditions: Le candidat atteste de ses capacités économiques et financières en produisant au minimum l'un des documents suivants:

- déclaration concernant le chiffre d'affaires global, réalisé au cours des trois derniers exercices disponibles (formulaire Dc2 rubrique D1 — « chiffre d'affaires hors taxes des 3 derniers exercices disponibles »),
- déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels,
- bilans ou extraits de bilans, concernant les 3 dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi.

#### **III.2.3. Technical and professional ability**

List and brief description of conditions:

Le candidat atteste de ses capacités techniques et professionnelles en annexant au formulaire Dc2 les pièces suivantes:

- déclaration indiquant les effectifs du candidat,
  - déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature,
  - présentation d'une liste de références, faisant état des services similaires effectués au cours des 3 dernières années, indiquant au minimum le destinataire public ou privé, et possiblement le montant, la date et la durée d'exécution.
- Les références pourront éventuellement être prouvées par une attestation des destinataires ou par une déclaration de l'opérateur économique.
- certificats de qualification professionnelle du candidat, le cas échéant (Attestation de l'organisme pour le registre des intermédiaires en assurance (dite «Attestation Orias»), attestation de l'autorité de contrôle prudentiel et de résolution (dite «Attestation ACPR»), etc.).

### **III.2.4. Information about reserved contracts**

### **III.3. Conditions specific to services contracts**

#### **III.3.1. Information about a particular profession**

Execution of the service is reserved to a particular profession: yes  
Reference to the relevant law, regulation or administrative provision: En application des dispositions des articles L. 310-1 et suivants et L. 511-1 et suivants du code des assurances, les prestations sont réservées à des Sociétés d'assurances et/ou d'intermédiaires en assurances.

#### **III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract**

Obligation to indicate the names and professional qualifications of the staff assigned to performing the contract: yes

## **Section IV: Procedure**

---

### **IV.1. Type of procedure**

#### **IV.1.1. Type of procedure**

Open

#### **IV.1.2. Information about the limits on the number of candidates to be invited**

#### **IV.1.3. Information about reduction of the number of solutions or tenders during negotiation or dialogue**

### **IV.2. Award criteria**

#### **IV.2.1. Award criteria**

The most economically advantageous tender in terms of Criteria below

1. Nature et étendues des garanties. Weighting 40
2. Moyens de gestion du contrat et des sinistres. Weighting 10
3. Prix. Weighting 50

#### **IV.2.2. Information about electronic auction**

An electronic auction will be used: no

### **IV.3. Administrative information**

#### **IV.3.1. File reference number attributed by the contracting authority**

ASSURANCES 2015

#### **IV.3.2. Previous publication concerning this procedure**

no

#### **IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents or descriptive document**

Time limit for receipt of requests for documents or for accessing documents: 30.11.2015 - 11:45

#### **IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate**

30.11.2015 - 11:45

#### **IV.3.5. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates**

#### **IV.3.6. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted**

French.

#### **IV.3.7. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender**

Duration in days: 120 (from the date stated for receipt of tender)

#### **IV.3.8. Conditions for opening of tenders**

### **Section VI: Complementary information**

---

#### **VI.1. Information about recurrence**

#### **VI.2. Information about European Union funds**

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds:  
no

#### **VI.3. Additional information**

Un groupement de commandes a été constitué entre la commune et le CCAS de Combs-la-Ville, en application des dispositions de l'article 8 du code des marchés publics.

Le coordonnateur du groupement est la commune de Combs-la-Ville.

À ce titre, et en application de la convention de groupement de commandes, il incombe au coordonnateur de gérer et de mener à terme l'ensemble de la procédure de passation des marchés, de signer, notifier et exécuter le marché au nom des membres du groupement et de conclure et de signer d'éventuels avenants et décisions de reconduction.

Marché pluriannuel de services, conclu pour une durée maximale de cinq ans.

Le contrat pourra être résilié au 31 décembre de chaque année:

— par le titulaire, moyennant un préavis minimal de quatre mois, par l'envoi d'une lettre recommandée avec demande d'accusé de réception,

— par le pouvoir adjudicateur, moyennant un préavis minimal de deux mois, par l'envoi d'une lettre recommandée avec demande d'accusé de réception.

Date d'effet du contrat: 1.1.2016.

Durée du marché: 1.1.2016 — 31.12.2020.

— l'unité monétaire est l'euro,

— Il s'agit d'un avis obligatoire,

— les textes applicables sont le code des assurances et le code des marchés publics issu du décret n° 2006-975 du 1.8.2006 modifié,

— en cas d'envoi dématérialisé prévu par l'article 56 du Code des marchés publics, le dossier contenant les pièces de candidature et de l'offre pourra être accessible par un lien hypertexte,

— ce dossier ne devra pas être accessible au pouvoir adjudicateur avant la date limite de

réception des offres.

— les conditions de transmission d'une signature électronique sécurisée sont celles décrites dans le Décret n° 2001-272 du 30.3.2001 relatif à la signature électronique, modifié par le Décret n° 2002-535 du 18.4.2002 et l'arrêté du 15 juin 2012 relatif à la signature électronique dans les marchés publics.

— le candidat qui effectue une transmission électronique a la possibilité de transmettre une copie de sauvegarde sur support physique électronique (CD-ROM) ou sur support papier dans les délais impartis mentionnés dans le présent avis,

— la copie de sauvegarde doit être placée dans un pli scellé portant la mention lisible «Copie de sauvegarde». Elle ne sera ouverte par le Pouvoir Adjudicateur que dans le cas où un virus serait détecté dans les enveloppes transmises par voie électronique,

— les candidatures sont analysées en fonction des capacités professionnelles, techniques et financières des candidats.

Obtention des documents de la consultation:

Le dossier de consultation peut être retiré ou sera remis gratuitement par courrier ou par courriel sur simple demande écrite, téléphonique ou électronique à l'adresse indiquée en section I.

Le dossier de consultation peut être téléchargé directement et gratuitement par le candidat à l'adresse suivante: <http://www.achatpublic.com>

Dans le cas d'une transmission sous support papier, les dossiers de réponse devront être adressés par pli recommandé avec avis de réception postal ou remis contre récépissé. La commune de Combs-la-Ville est responsable du classement et de la confidentialité des plis avant leur ouverture.

Dans le cas d'une transmission par voie électronique, le dossier de réponse dématérialisé devra être déposé sur la plateforme suivante: <http://www.achatpublic.com>

Les candidats souhaitant présenter une offre pour plusieurs lots peuvent soit présenter un seul exemplaire des documents relatifs à leur candidature et scinder lot par lot les éléments relatifs à leurs offres, soit présenter pour chacun des lots les éléments relatifs à leurs candidatures et à leurs offres.

En cas de candidature individuelle présentée pour le compte d'une société d'assurances par un intermédiaire mandataire, ce dernier devra produire l'ensemble des pièces du dossier de candidature tant pour la société d'assurances que pour son propre compte, si le mandat dont il bénéficie s'étend à l'exécution de prestations contractuelles (telles la gestion des contrats et /ou des sinistres).

En cas de groupement d'entreprises composé d'une (ou plusieurs) société(s) d'assurances et d'un (ou plusieurs) intermédiaire(s), chaque membre devra produire l'ensemble des pièces du dossier de candidature.

En application des dispositions de l'article 45-v du code des marchés publics, tout document rédigé dans une autre langue doit être accompagné d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'un ou plusieurs autre (s) opérateur(s) sur le(s)quel(s) il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet (ces) opérateur(s) économique(s).

En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet (ces) opérateur(s) économique(s) pour l'exécution des marchés, le candidat produit un engagement écrit de cet (ces) opérateur (s) économique(s).

Composition du dossier d'offre:

Le dossier de réponse doit comprendre, pour chaque lot, les pièces suivantes relatives à l'offre:

— l'acte d'engagement, à compléter, dater, parapher et signer par une personne dûment habilitée à représenter le candidat,

- l'indication des éventuelles réserves aux clauses du cahier des clauses techniques particulières dans l'annexe à l'acte d'engagement intitulée «bordereau des réserves au cahier des clauses techniques particulières»,
- le cahier des clauses administratives particulières,
- le cahier des clauses techniques particulières,
- une note du candidat explicitant les procédures prévues pour gérer le contrat et les sinistres,
- tous autres documents formant la police (conditions générales, conventions spéciales, annexes, etc.).

À défaut de production de l'ensemble de ces pièces, l'offre sera déclarée incomplète et éliminée comme irrégulière en application combinée des dispositions des articles 35-i-1° et 53-III du code des marchés publics.

Pour les lots n° 1, 2 et 4, communs aux membres du groupement de commandes, le candidat devra impérativement présenter une offre pour chacun des membres du groupement de commandes afin que son offre puisse être considérée comme complète et régulière.

Type de procédure: marché passé selon une procédure d'appel d'offres ouvert européen en application des articles 26-i-1°, 33, 40-III-2° et 57 à 59 du code des marchés publics.

Critères d'attribution: la commission d'appel d'offres du groupement de commandes élimine les offres inappropriées, irrégulières et inacceptables en application des dispositions des articles 53-III et 58-III du code des marchés publics.

Les offres seront notées sur un total de 100 points, obtenu en fonction des critères pondérés suivants:

Critère no 1: « Nature et étendues des garanties » sur 40 points (40 % de la note finale)

Ce critère sera apprécié au regard des éventuelles réserves formulées par le candidat dans l'annexe à l'acte d'engagement intitulée « Bordereau des réserves au Cahier des clauses techniques particulières ».

Le candidat n'ayant formulé aucune réserve se verra attribuer la note maximale de 40 points au titre du critère n° 1.

Les éventuelles réserves devront être numérotées par le candidat, et seront sanctionnées selon le barème suivant:

- réserve vénielle: — 1 point,
- réserve notable: — 2 points,
- réserve importante: — 4 points,
- absence totale de couverture: — 10 points.

En cas de réserve commune à plusieurs membres du groupement de commandes, le nombre de points retirés sera multiplié par le nombre de membres concernés par la réserve.

Quel que soit le nombre de points retirés, la note obtenue par le candidat ne pourra en tout état de cause être inférieure à 0.

Par ailleurs, toute offre qui refuserait le Cahier des clauses techniques particulières dans son intégralité pour l'annuler ou le remplacer par les seules conditions générales de la Compagnie d'assurance sera jugée irrégulière en application des dispositions de l'article 35 du Code des marchés publics.

- critère n° 2: «Moyens de gestion du contrat et des sinistres» sur 10 points (10 % de la note finale)

Ce critère sera apprécié en fonction des informations fournies par le candidat concernant: «Gestion courante du contrat (actes divers de production, désignation d'un interlocuteur dédié)» sur 3 points.

«Modalités de traitement des sinistres (dont délais de paiement, désignation d'un interlocuteur dédié)» sur 3 points.

«Services complémentaires proposés (consultations juridiques, prévention, formation, etc.)» sur 2 points.

«Délai d'instruction des dossiers de production» sur 2 points.

— Critère no3: « Prix » sur 50 points (50 % de la note finale).

Pour chaque membre du groupement de commandes, une note de prix individuelle des offres financières est calculée comme suit:

L'offre de prix la moins disante obtient la note de 50 points. Les autres offres financières sont notées par application de la formule suivante:

Note de l'offre considérée = offre de prix la moins disante/offre de prix considéré x 50

La note de prix finale sur 50 est ensuite établie par le calcul d'une moyenne des notes de prix individuelles susmentionnées, l'offre globalement la moins disante étant alors identifiée comme l'offre dont la note de prix finale est la plus élevée.

Lors de l'examen des offres, s'il l'estime nécessaire, le Pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de se faire communiquer les décompositions ou sous-détails ayant servi à l'élaboration des prix.

Conformément aux dispositions de l'article 59-i du Code des marchés publics, il ne peut y avoir de négociation avec les candidats. Le Pouvoir adjudicateur peut seulement demander aux candidats de préciser ou de compléter la teneur de leur offre.

Le Pouvoir adjudicateur invite le candidat retenu à produire les certificats fiscaux et sociaux délivrés par les administrations et organismes compétents dans un délai de 10 jours maximum à compter de la date d'envoi de la lettre d'invitation en RAR.

A défaut d'avoir produit les certificats dans le délai susmentionné, le candidat est éliminé. Le Pouvoir adjudicateur présente alors la même demande au candidat suivant dans le classement des offres.

Documents payants: non.

Marché périodique: oui.

Précisions concernant les délais d'introduction des recours:

Un recours en référé précontractuel peut être introduit depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du marché par la personne publique, en application des dispositions des articles L. 551-1 et suivants et R. 551-1 et suivants du code de justice administrative. Ce recours n'est plus ouvert à compter de la signature du marché;

Un recours en référé contractuel peut être introduit conformément aux dispositions de l'article L. 551-13 du code de justice administrative au plus tard le trente et unième jour suivant la publication d'un avis d'attribution du contrat.

En l'absence de la publication d'avis ou de la notification mentionnées à l'alinéa qui précède, la juridiction peut être saisie jusqu'à l'expiration d'un délai de six mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat.

Toutefois ce recours n'est pas ouvert au demandeur ayant fait usage du recours prévu à l'article L.551-1 du code de la justice administrative dès lors que le pouvoir adjudicateur a respecté la suspension prévue à l'article L.551-4 du code de la justice administrative et s'est conformé à la décision juridictionnelle rendue sur ce recours.

Un recours en référé suspension peut être introduit avant la signature du marché contre les actes détachables du contrat, en application des dispositions de l'article L.521-1 du code de justice administrative.

Un recours gracieux peut être formé dans un délai de 2 mois à compter de la publication ou de la notification de la décision contestée. Ce recours interrompt le cours du délai contentieux qui n'est susceptible que d'une seule prorogation.

Un recours pour excès de pouvoir peut être introduit dans un délai de 2 mois à compter de la notification ou de la publication de la décision ou de l'acte contesté, en application de l'article R 421-1 du code de justice administrative. Pour le concurrent évincé, le recours pour excès de

pouvoir n'est plus ouvert à compter de la conclusion du contrat.

Tout concurrent évincé de la conclusion du contrat est recevable à former devant le juge administratif un recours de pleine juridiction contestant la validité de ce contrat ou de certaines de ses clauses, qui en sont divisibles, assorti, le cas échéant, de demandes indemnitaires.

Ce recours doit être exercé dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution mentionnant la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation dans le respect des secrets protégés par la loi.

Tout tiers au contrat susceptible d'être lésé dans ses intérêts de façon suffisamment directe et certaine par sa passation ou ses clauses est recevable à former devant le juge administratif un recours de pleine juridiction contestant la validité du contrat ou de certaines de ses clauses non réglementaires qui en sont divisibles, dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées.

Médiation:

Mission de conciliation:

Le tribunal administratif de Melun peut exercer une mission de conciliation conformément à l'article L.211-4 du code de justice de administrative

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP: 19.10.2015.

#### **VI.4. Procedures for review**

##### **VI.4.1. Review body**

Official name: Tribunal administratif de Melun

Postal address: 43 rue du Général de Gaulle — case postale n° 8630

Town: Melun Cedex

Postal code: 77008

E-mail: [greffe.ta-melun@juradm.fr](mailto:greffe.ta-melun@juradm.fr)

Telephone: +33 160566630

Fax: +33 160566610

Internet address: <http://melun.tribunal-administratif.fr>

##### **Body responsible for mediation procedures**

Official name: Comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics de Paris

Postal address: préfecture de la région Île-de-France — Préfecture de Paris — 5 rue Leblanc

Town: Paris Cedex 15

Postal code: 75911

E-mail: [ccira@paris-idf.gouv.fr](mailto:ccira@paris-idf.gouv.fr)

Telephone: +33 182524267

Fax: +33 182524295

##### **VI.4.2. Review procedure**

##### **VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained**

Official name: Tribunal administratif de Melun

Postal address: 43 rue du Général de Gaulle — case postale n° 8630

Town: Melun Cedex

Postal code: 77008

Telephone: +33 160566630

Fax: +33 160566610

Internet address: <http://melun.tribunal-administratif.fr>

#### **VI.5. Date of dispatch of this notice**

19.10.2015

